

**DPES : ANNEXE II (A)****Calendrier synthétique des opérations du mouvement interacadémique des PEGC**

<b>Nature des Opérations</b>	<b>Dates</b>	<b>Observations</b>
Saisie des demandes sur I-Prof	Du jeudi 20 novembre 2008 au Lundi 08 décembre 2008	Le nombre de vœux possibles est fixé à 5
Envoi par le rectorat de la confirmation de demande de l'agent dans son établissement scolaire	A partir du mardi 09 décembre 2008	
Retour au rectorat des confirmations signées (et des dossiers papiers) accompagnées des pièces justificatives par le chef d'établissement	Lundi 19 janvier 2009	
Date limite de transmission des dossiers par les recteurs des académies d'origine aux recteurs des académies d'accueil	Lundi 2 février 2009	
Date limite de transmission à l'administration centrale (bureau DGRH B2-2) des tableaux recensant les capacités d'accueil	Lundi 9 février 2009	
Date limite de transmission à l'administration centrale (bureau DGRH B2-2) par les académies d'accueil, des listes de candidats dressées section par section et par ordre décroissant de barème.	Vendredi 13 février 2009	
Groupe de travail inter-académique	Mardi 17 mars 2009	
Consultation des résultats	Du Mercredi 18 mars 2009 au Jeudi 16 avril 2009	
Transmission des résultats aux rectorats par liaison informatique	Le lendemain de la tenue du groupe de travail (D-RESNAT)	

**ANNEXE II (B) -à saisir sur I-prof**  
**Fiche de renseignements pour le mouvement interacadémique des PEGC**

<b>Académie d'origine</b>	<b>Académie demandée</b>
	<b>Section</b> .....
NOM : .....	NOM de jeune fille : .....
Prénoms : .....	
Date de naissance : .....	Situation de famille :
Nom et Prénom du conjoint : ..... .....	Lieu d'exercice du conjoint : ..... .....
Grade, discipline ou profession du conjoint :..... .....	Date d'installation : .....
Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/2009	.....
Adresse personnelle : ..... .....	Tél. : .....
Etablissement d'exercice : .....	

<b>CALCUL DU BAREME</b> (cf. annexe I de la note de service)	<b>DECOMPTE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Echelon</b> - PEGC - PEGC de classe exceptionnelle - PEGC hors classe	... échelon x <b>3</b> points (... échelon x <b>3</b> ) + <b>33</b> points (... échelon x <b>3</b> ) + <b>21</b> points	
<b>Ancienneté d'affectation</b>	... années x <b>3</b> points	
<b>Voeu préférentiel</b>	... années x <b>5</b> points	
<b>Situation familiale ou civile:</b> - Rapprochement de conjoints ou mutation simultanée - enfants à charge - années de séparation	<b>30 points</b>  <b>3, 6 ou 9 points</b> <b>10, 15 ou 25 points</b>	
- Résidence de l'enfant	<b>15 points</b>	
- Au titre du handicap	<b>600 points</b>	

## **Joindre les pièces justificatives requises pour chaque situation**

L'attribution des bonifications liées à la situation familiale est subordonnée à la production des pièces justificatives suivantes :

- photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité et obligatoirement :
  - . Pour les PACS établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'avis d'imposition commune année 2007 ;
  - . Pour les PACS établis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2008, une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires ;
- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint sauf si celui-ci est agent du Ministère de l'éducation nationale. En cas de chômage, il convient de fournir une attestation récente d'inscription à l'ANPE et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint ;
- pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée ;
- pour le rapprochement de la résidence de l'enfant, en plus de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant certifiés conformes, joindre, le cas échéant, pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, la décision de justice confiant la garde de l'enfant ;
- certificat de grossesse.

**Avez-vous constitué un dossier pour handicap ? oui  non**

Date :	Signature du postulant :
--------	--------------------------

Cadre réservé à l'académie d'origine Observations éventuelles du recteur	Date :
---	--------

ANNEXE IV - (D)

Mouvement inter-académique des PEGC - rentrée scolaire 2009  
TABLEAU DE TRANSMISSION A L'ADMINISTRATION CENTRALE

Propositions de l'académie de :

Section :

RANG DE CLASSEMENT EFFECTUE PAR L' ACADEMIE DEMANDEE (PRECISER LE BAREME)	NOM-PRENOM DATE DE NAISSANCE	RC OU MS (1)	ACADEMIE D'ORIGINE	POSITION (2)	RANG DE VŒU FORMULE PAR L'INTERESSE(E) (3)

NB : 1 tableau par section

(1) Porter la mention RC ou MS

RC : rapprochement de conjoints

MS : mutation simultanée

(2) Activité, disponibilité, détachement.

(3) 1 à 5 en fonction des vœux exprimés

A retourner à l'administration centrale - DGRH B2-2- Sous-direction de la gestion  
des carrières

avant le : 13 février 2009

Fait à

le